

Appel à manifestation d'intérêts pour la Sélection de Petites et Moyennes Entreprises (PME) pour la passation des marchés de moins de 50 millions (Constitution d'une base de données)

1- CONTEXTE

Le Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) est un Etablissement public à caractère administratif placé sous la tutelle de la Primature. Le CEPICI est le Guichet Unique de l'investissement direct en Côte d'Ivoire.

Dans le cadre de la passation des marchés en Procédures Simplifiées d'entente Directe (PSD)¹, Procédures Simplifiées de demande de Cotation (PSC)² et Procédures Simplifiées à compétition Limitée (PSL)³, le CEPICI a entrepris la constitution d'une base de données d'entreprises (PME uniquement) et consultants individuels pour la passation des marchés de moins de 50 millions de FCFA. Cette démarche vise à (i) disposer d'une base d'entreprise qualifiées pour l'exécution des marchés et (ii) offrir des opportunités aux PME.

Les entreprises et consultants individuels intéressés sont invités à manifester leurs candidatures.

2- DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent comporter :

- a) Une lettre de soumission signée du premier responsable de la structure et adressée à Madame la Directrice Générale du CEPICI ;
- b) La justification de la satisfaction aux exigences (administratives, techniques et financières) du tableau annexé au point 6.

NB.

- La participation en groupement n'est autorisée ;
- Une même entreprise peut participer à plusieurs catégories ;
- Les dossiers doivent être transmis en huit (8) exemplaires (1 original et 7 copies conformes), le tout mis dans une enveloppe unique ;
- Chaque enveloppe doit comporter les mentions suivantes : (i) « **CEPICI : sélection de PME pour la passation des marchés de moins de 50 millions** », (ii) soumission à la (aux) catégorie (s)
- Les enveloppes doivent être anonymes (pas de nom ni cachet de la structure).

¹ Moins de 10 millions

² Entre 10 et 30 millions

³ Entre 30 et 50 millions

3- LIEU DE RETRAIT ET MODALITE DE CANDIDATURE

Les entreprises/consultants individuels intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires, consulter le dossier complet sur le site du CEPICI et/ou le retirer gratuitement à l'adresse ci-dessous :

Direction Générale du CEPICI, sis à Abidjan Plateau, immeuble Memanou, 2^{ème} étage. Voir monsieur KOUAKOU Ahoutou Serge, Spécialiste en Passation de Marchés. Contacts : (225) 27.20.30.68.67/05.01.19.00.88, e-mail : ahoutou.kouakou@cepici.ci (avec copie à franck.kouassi@cepici.ci et sandrine.loba@cepici.ci), de 09 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 temps universel, tous les jours ouvrés.

4- INFORMATION SUR LA SELECTION

Les résultats de la procédure de sélection seront communiqués à l'ensemble des soumissionnaires, par publication sur le site du CEPICI, dans les 15 jours suivants la fin des travaux du comité d'évaluation des dossiers de candidature.

5- Date et heure limite de dépôt

Les candidats doivent déposer leurs dossiers à l'adresse indiquée au point 3 ci-dessus, **au plus tard le vendredi 20 Janvier 2023 à 16 heures 30 minutes.**

ANNEXE. Nature et catégorie des marchés à passer

Nature des marchés	Catégories	Exigences
Travaux	Bâtiment et Travaux Publics (BTP)	Administratives :
Fournitures	<ol style="list-style-type: none"> 1. Matériels et fournitures informatiques 2. Matériels et fournitures techniques 3. Matériels roulants 4. Logiciels ou progiciels informatiques 5. Mobiliers de bureau 6. Denrées alimentaires 7. Matériels de vidéosurveillance 8. Fournitures de bureau 9. Matériels QHSE 	<ul style="list-style-type: none"> - Être du domaine d'activité - Produire un certificat IDU <p>Techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir réalisé au moins deux projets en tant qu'entrepreneur principal ou sous-traitant (expérience prouvée par des attestations de bonne exécutions) <p>Financières :</p>
Services non intellectuels	<ol style="list-style-type: none"> 1. Gardiennage 2. Entretien des locaux 3. Installations du matériel QHSE 	<ul style="list-style-type: none"> - Attester d'un chiffre d'affaires moyen annuel d'au moins 20.000.000 des trois dernières années <p>NB : Les nouvelles entreprises de moins de 18 mois d'existence sont dispensées de la preuve de l'expérience technique, ainsi que de la preuve du chiffre d'affaires</p>
Services intellectuels (cabinets/ firmes)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Spécialisé en informatique et transformation digitale 2. Cabinet de Certification SQM 3. Cabinets spécialisés en réalisation d'études et enquêtes 4. Cabinets spécialisés en management, organisation, méthodes et/ou management de la qualité 5. Cabinets spécialisés en management des risques 6. Cabinet spécialisé en analyse économique 7. Cabinet spécialisé en analyse et conseils juridiques et de la réglementation 8. Cabinet spécialisé en veille stratégique et intelligence économique 9. Cabinets spécialisés en communication et marketing 10. Cabinets spécialisés en gestion de projets 11. Cabinets spécialisés en réingénierie de processus 12. Cabinets spécialisés en audits et finances 13. Cabinets spécialisés en management stratégique 	<p>Administratifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Être du domaine d'activité - Produire un certificat IDU <p>Techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir réalisé au moins deux projets en tant que prestataire principal (expérience prouvée par des attestations de bonne exécutions) <p>Financières : non applicable</p>
Services intellectuels (consultants individuels)	<ul style="list-style-type: none"> • Consultants informatiques 	